Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

BILAN 2023

RESEAU DE PIEGEAGE ARECAP

ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

13 février 2023

Direction Environnement et Transitions – Service Lutte Contre les Nuisibles

RESEAU DE PIEGEAGE ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Au-delà d'un monitoring de l'évolution de la population de charançon rouge du palmier (CRP), le piégeage représente un moyen efficace de lutte biologique complémentaire aux traitements préventifs. Ainsi, les pièges permettent à la fois de détecter l'insecte, d'en limiter la prolifération et d'abaisser sa pression de prédation. Les pièges à CRP n'ont en revanche pas vocation à protéger les palmiers à eux seuls.

Monitoring de l'évolution de la population de charançon rouge

Évolution des captures de CRP, sur le territoire, depuis 2016 :

L'existence d'un réseau de 51 pièges suivis mensuellement depuis 2016 permet de connaître l'évolution de la population de charançons rouges sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, depuis le démarrage de son plan d'action collectif, et d'apprécier son efficacité (*Cf. Figure 1*)

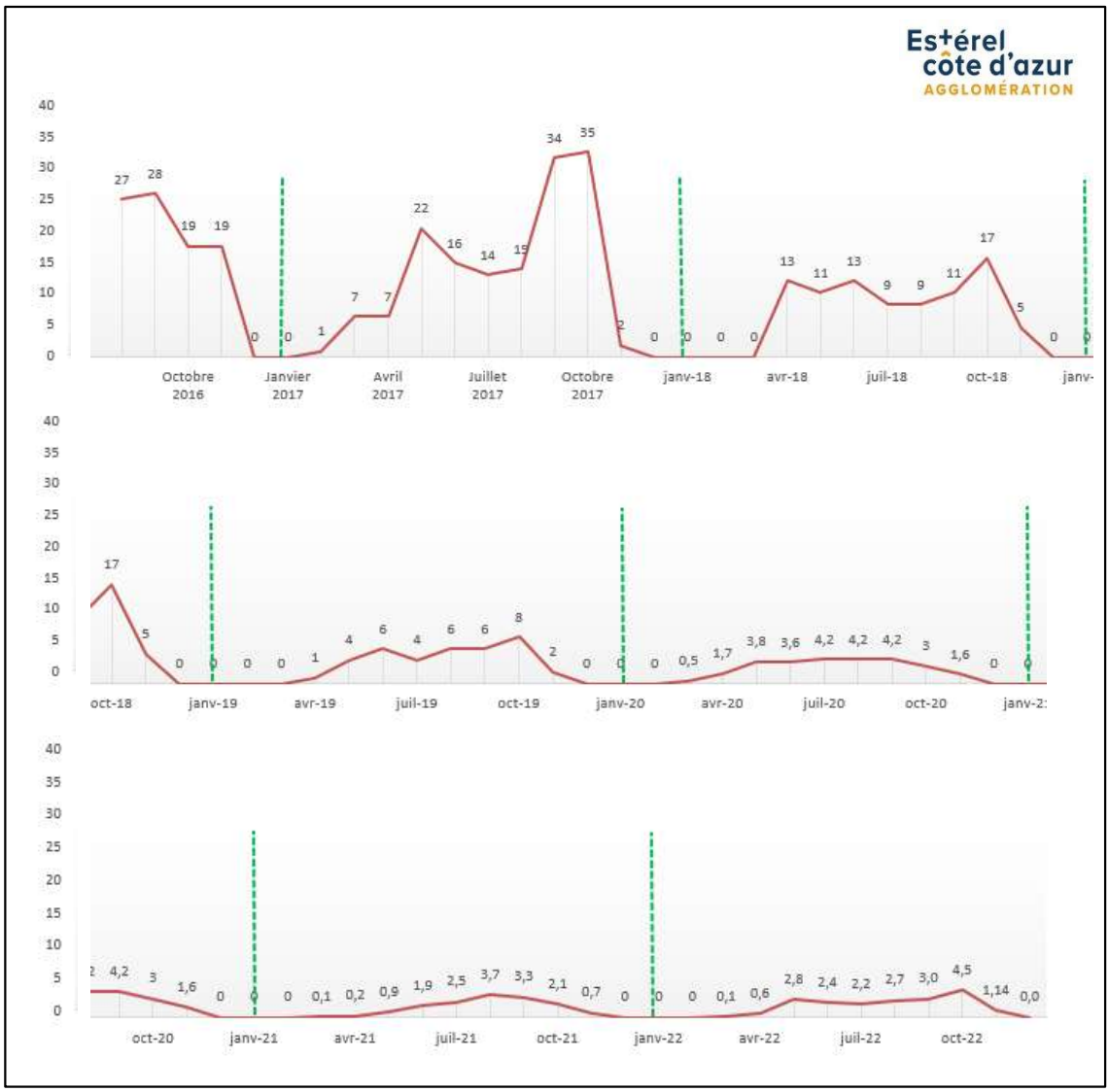

Figure 1. Suivi des moyennes de CRP capturés par piège entre août 2016 et décembre 2022
Echantillon de 51 pièges répartis sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Par ailleurs, depuis le renforcement du réseau de piégeage, en 2018 puis en 2020, le suivi mensuel de l'évolution de la population de charançons porte sur un dispositif de 550 pièges publics, hors palmeraies leurres (*Cf. Figure 2*).

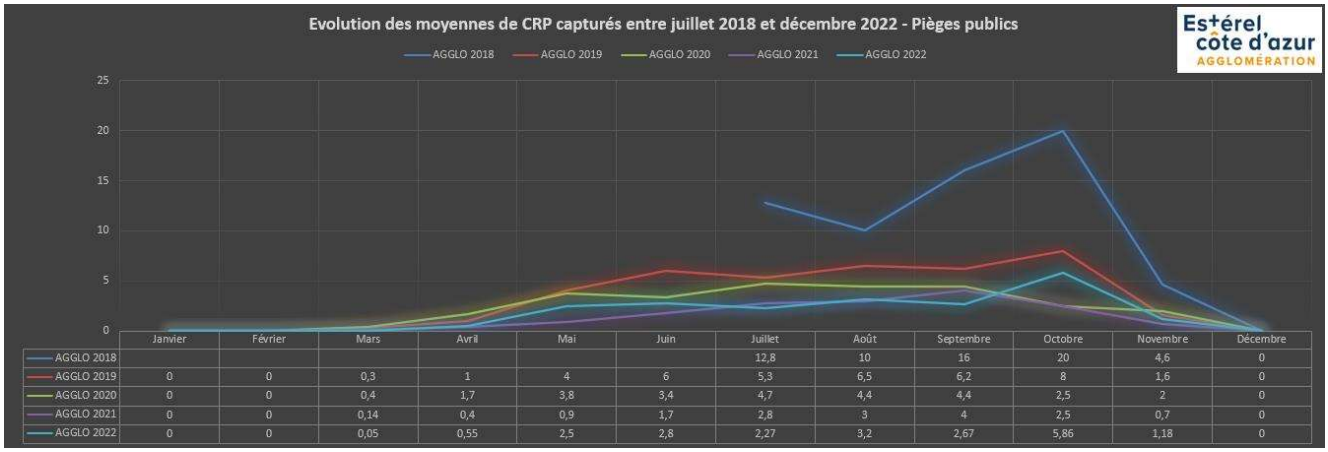

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AGGLO 2018							12,8	10	16	20	4,6	0
AGGLO 2019	0	0	0,3	1	4	6	5,3	6,5	6,2	8	1,6	0
AGGLO 2020	0	0	0,4	1,7	3,8	3,4	4,7	4,4	4,4	2,5	2	0
AGGLO 2021	0	0	0,14	0,4	0,9	1,7	2,8	3	4	2,5	0,7	0
AGGLO 2022	0	0	0,05	0,55	2,5	2,8	2,27	3,2	2,67	5,86	1,18	0

Figure 2. Évolution des captures de CRP sur le territoire entre 2018 et 2022
Echantillon de 550 pièges publics (hors palmeraies leurres) répartis sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Pendant la période des vols intensifs du CRP, de juillet à novembre, on constate une chute de 75% du nombre moyen de captures en zone de traitement ARECAP, passant (en moyenne par piège) de 12,6 CRP en 2018, à 3,1 CRP en 2022. En 2021, cette diminution était même de 80% avec 2,6 CRP relevés, en moyenne par piège, au cours de cette même période d'activité intense du ravageur (*Cf. Figure 3*).

Mois	Juillet 2018	Août 2018	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018
Captures secteur public (292 pièges installés)	3 387 (Moy : 12,8 CRP/Piège) → 263 relevés	2 706 (Moy : 10 CRP/Piège) → 268 relevés	4 140 (Moy : 16 CRP/Piège) → 258 relevés	5 196 (Moy : 20 CRP/Piège) → 260 relevés	1 153 (Moy : 5 CRP/Piège) → 247 relevés
Captures secteur privé (165 pièges au 31/12/2018)	1 516 (Moy : 11 CRP/Piège) →137 relevés	1 693 (Moy : 11 CRP/Piège) → 149 relevés	2 535 (Moy : 17 CRP/Piège) → 149 relevés	2 735 (Moy : 17 CRP/Piège) →161 relevés	851 (Moy : 5 CRP/Piège) →154 relevés
Total captures par mois	**4 903**	**4 399**	**6 675**	**7 931**	**2 004**
TOTAL GENERAL	**25 912 CRP capturés de juillet à novembre 2018 – 12,6 CRP en moyenne par piège sur la période**				

Mois	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022
Captures secteur public (520 pièges installés)	1 108 (Moy : 2,3 CRP/Piège) → 489 relevés	1 522 (Moy : 3,2 CRP/Piège) → 476 relevés	1 290 (Moy : 2,6 CRP/Piège) → 484 relevés	2 795 (Moy : 5,8 CRP/Piège) → 477 relevés	564 (Moy : 1,2 CRP/Piège) → 478 relevés
Captures secteur privé (350 pièges)	864 (Moy : 2,9 CRP/Piège) →293 relevés	858 Moy : 3 CRP/Piège) → 289 relevés	863 (Moy : 3 CRP/Piège) → 283 relevés	1 762 (Moy : 6,4 CRP/Piège) → 275 relevés	317 (Moy : 1,2 CRP/Piège) → 251 relevés
Total captures par mois	**1 972**	**2 380**	**2 153**	**4 557**	**881**
TOTAL GENERAL	**11 943 CRP capturés de juillet à novembre 2022 – 3,1 CRP en moyenne par piège sur la période**				

Figure 3. Evolution des captures de CRP pendant la période d'activité de l'insecte entre 2018 et 2022

Depuis 2016, le réseau de pièges installés sur le territoire communautaire a permis de capturer au total environ 115 000 coléoptères (*Cf. Figure 4*).

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022
	Fredon	Fredon	Fredon	Public (+ Fredon)	Public (+ Fredon)	Public (+ Fredon)	Public (+ Fredon)	Public (+ Fredon)
PIEGES PUBLICS	4827	7396	1862	16582	10657	12606	8025	10249
PALMERAIES LEURRES							879	889
PIEGES PRIVES			9330		11110	9061	5101	6340
TOTAL RESEAU	4827	7396	27774		21767	21667	14005	17478
TOTAL GENERAL	114914							

Figure 4. Tableau récapitulatif du nombre de CRP capturés dans le cadre du plan ARECAP depuis 2016

Ce dispositif renforce l'action du traitement par injection et contribue à réduire la population des CRP. Rappelons en ce sens que l'injection d'émamectine benzoate dans le stipe des palmiers empêche les œufs des charançons de s'y développer et transforme de ce fait les palmiers eux-mêmes, en pièges.

<u>Évolution des moyennes de CRP collectés par piège sur les 12 zones de répartition du réseau de piégeage depuis juillet 2018</u>

Exploitation du réseau de piégeage : un outil de surveillance du territoire

Le traitement SIG des données, collectées par le réseau de pièges, permet aux équipes de terrain de générer des cartographies sur lesquelles ils s'appuient pour optimiser les patrouilles de surveillance de l'état sanitaire des palmiers du territoire, qui sont menées tout au long de l'année.

Au travers d'une cartographie nous procédons à un regroupement en classes de piégeages. Ainsi, il est possible d'identifier, par exemple en rouge, les pièges ayant capturé plus de 25 charançons, entre août et novembre 2022. Une telle densité de charançons justifie une attention d'inspection plus approfondie, au niveau des secteurs concernés, dans le but de tenter d'identifier les "foyers source de dissémination" de l'insecte, en vue de leur élimination (*Cf. Figure 5*).

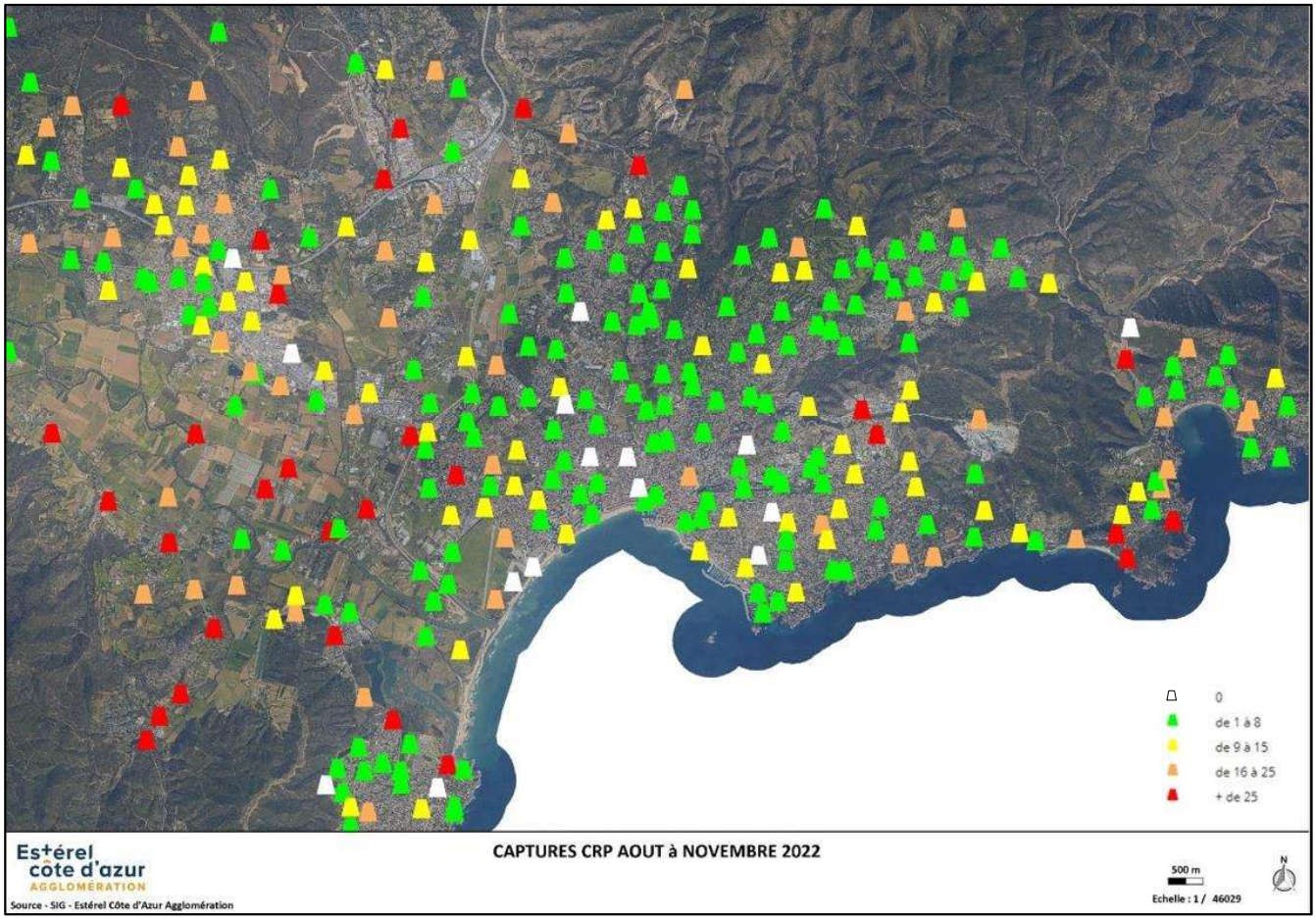

Figure 5. Extrait cartographique des niveaux de captures de CRP, par piège, pendant la période de vol intensif de l'insecte, au cours de 2022

Surveillance de l'état sanitaire des palmiers du territoire

Un palmier infesté par le charançon rouge est un foyer de reproduction et de dissémination de l'insecte pouvant générer plusieurs centaines d'individus qui engendreront de nouvelles contaminations de palmiers.

1/ Repérage sectoriel des foyers par les agents du service LCN

Pour pallier ce phénomène de relai d'infestations, et afin de faire respecter la réglementation en matière de lutte obligatoire contre le charançon rouge du palmier (arrêté ministériel du 25 juin 2019) une surveillance régulière du territoire est effectuée par les agents du service LCN.

Chacune des 12 zones de répartition des pièges à CRP est subdivisée en sous-zones. Des patrouilles synoptiques sont organisées, au moins une à deux fois par an, afin de détecter les palmiers infestés et sensibiliser, à la problématique, les propriétaires lorsqu'ils sont présents.

Lorsqu'un palmier infesté est repéré, une procédure de signalement est engagée auprès du SRAL PACA afin que le propriétaire se conforme à la réglementation dans les délais les plus brefs (sous 15 jours).

Un tableau de suivi des foyers de charançons rouges est tenu à jour, les palmiers infestés étant surveillés jusqu'à élimination de la problématique (assainissement ou abattage du palmier). **Entre 2021 et 2022, 70 signalements ont été adressés, par le service LCN, au SRAL PACA par l'intermédiaire de FREDON PACA.**

2/ Repérage par un "réseau sentinelle citoyen"

Les signalements de foyers d'infestation peuvent également être effectués au service LCN par des administrés (souvent des propriétaires de palmiers sensibles à la problématique) ayant repéré dans leur environnement un palmier malade. A cette fin, le signalement peut être réalisé par téléphone au numéro vert mis à disposition (0 800 10 40 11) ou en ligne, un formulaire étant également à disposition des particuliers pour réaliser la démarche.

PROPALMES 83 participe à cette veille, en apportant son concours à la détection et au signalement des palmiers qui restent infestés, sans être assainis ou abattus. Des articles destinés aux propriétaires (publics ou privés) ont été publiés sur le site Internet commun au CMSP et Propalmes83 (https//:propalmes83.com) pour les aider à reconnaître précocement les symptômes d'infestation et à faire assainir leurs palmiers, avec les meilleures chances de récupération.